

DUFRANE-FRIART (*Jules*), Membre de la Chambre des Représentants, puis du Sénat (Frameries, 24.3.1848 — Frameries, 5.8.1935).

Il était le fils du clerc de l'église de sa commune et le frère d'un littérateur wallon très connu dans le Borinage : Joseph Dufrane, dit « Bosquétia ». En 1875, il fonda une imprimerie qui était destinée à prendre une assez grande importance locale et qui fut le fondement de sa popularité. De secrétaire communal il devint successivement conseiller communal puis échevin de Frameries. En 1882, il fut nommé conseiller provincial pour le canton de Pâturages en même temps que son ami Fulgence Masson l'était pour le canton voisin de Dour. En 1892, à la suite d'une campagne menée par un journal qu'il avait fondé sous le titre *Tambour battant* il entra à la Chambre des Représentants comme député libéral de Mons.

Dufrane-Friart était d'idées fort avancées à une époque où le collège électoral était encore restreint. A la Chambre, il fit immédiatement partie de ce qu'on appelait alors le groupe progressiste, à la tête duquel se trouvaient P. Janson, Féron, Hanrez. C'est dans ces conditions que, lorsque le ministre Beernaert, en vue de l'annexion du Congo, proposa de modifier une série d'articles de la Constitution, il déposa, conjointement avec ses amis Janson, Le Poutre, Hanrez, Carpentier et Richald, une contre-proposition qui élevait des obstacles sérieux à l'acquisition par la Belgique de colonies ou possessions d'outre-mer (12 juillet 1893). Cet amendement fut repoussé à une très forte majorité. On sait que la première proposition de reprise du Congo fut retirée en 1895 devant l'opposition d'une grande partie du Parlement et du Pays, mais que la révision de la Constitution fut néanmoins décidée en 1893 surtout pour d'autres motifs, en premier lieu pour l'élargissement du droit de vote. A la Constituante de 1893, Dufrane-Friart fit partie du groupe des 26 députés qui votèrent pour le suffrage universel, ce qui entraînait *ipso facto* son élimination de la Chambre sur la liste libérale et de fait, l'année suivante, la liste socialiste passait à Mons au détriment des libéraux.

Le parti socialiste n'oubliait pas cependant l'attitude courageuse de Dufrane-Friart et, en 1908, manquant d'hommes pour établir une liste pour le Sénat sur la base censitaire, il lui offrit un siège au Sénat, siège qu'il conserva en 1919 après que le cens eût été aboli, puis jusqu'à sa retraite, qu'il prit en 1932.

Dufrane-Friart, bien que complètement rallié au Parti ouvrier belge, n'était pas un militant et son rôle à la Chambre et au Sénat n'a jamais été que de second plan. Il alliait à un esprit positif la verve narquoise qui est de tradition dans le village où il a toujours vécu. Il avait une compétence particulière dans les questions d'administration surtout sur le plan communal et il a publié des directives à l'usage des secrétaires communaux. Pendant la guerre 1914-1918, il avait été désigné par le Gouvernement de Sainte-Adresse en qualité de Commissaire général près des hôpitaux de campagne, alors fort nombreux, et il a parfaitement rempli cette mission dans un domaine tout nouveau pour lui.

Il est mort à Frameries en 1935, âgé de 87 ans, grand officier de l'Ordre de Léopold.

20 août 1953.
R. Cambier.